

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018 La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

MME ESTRADA SALGUERON RUT FABIOLA 1ER ETAGE 80 RUE DE LA TREILLE 49000 ANGERS

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Vos références \_

Votre situation \_\_\_\_

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C): 30 24 450 991 401

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration Revenu fiscal de référence : 9 044

Référence de l'avis : 19 49 A136559 82

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

4 RUE DU VIEUX BOURG

49170 ST GEORGES SUR LOIRE

Numéro FIP : 490 60 39 4700008789 4 A Numéro de rôle : 011 A Date d'établissement : 09/07/2019 MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

- Vos démarches -

\Rightarrow Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

→ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 \*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ANGERS OUEST - S.A.I.D. AUXENCE BRIONNEAU

15 B RUE DUPETIT THOUARS - 49046 ANGERS CEDEX 01

Tél: 02 41 74 52 47

\* (Service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

## **AVIS D'IMPÔT 2019**

## Impôt sur les revenus de l'année 2018

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		Ē	Résidence alternée						
SITUATION DU FOYER	Cas PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
С									1.0

## **COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS** (sous réserve de modification) Votre compte bancaire : FR31 2004 1010 1266 4663 2R03 354 LBP CENTRE DE LA SOURCE

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus Salaires	<b>Déclar. 1</b> 10049	Tota
Déduction 10% ou frais réels	- 1005	
Salaires, pensions, rentes nets	I	9044
Revenu brut global		9044
Revenu imposable		9044
mpôt sur les revenus soumis au barème 14		(
mpôt sur le revenu net avant corrections		
Nontant net de votre imposition		(
MPOT NET		
otal de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles		C
au vu des éléments que vous avez déclarés, ous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
NFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>		9044
PRELEVEMENT A LA SOURCE		
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos eventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace earticulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401		